Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260322-DCM122032026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 22 MARS 2026

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six à 9H00, le conseil municipal de la Commune de Princé, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, par Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire sortant, s'est réuni à la mairie « 9, rue de la mairie» à Princé, sous la présidence de Madame TURCAS Colette, doyenne d'âge.

Etaient présents : Monsieur DENOUAULT Jean-Claude – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie – Monsieur BOURGES Emmanuel – Madame JEUSSELIN Guylène – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame TURCAS Colette – Monsieur GUILLOIS Rémy – Madame THOUIN Séverine – Monsieur BERTHIER Patrice – Madame HUET Laura, Membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur SIMON Philippe, absent excusé, a donné pouvoir à Madame HUET Laura

Date de la convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : Madame HUET Laura

ORDRE DU JOUR

1° - Installation du conseil municipal
2° - Election du Maire
3° - Fixation du nombre d'adjoints
4° - Election des Adjoints
5° - Lecture de la Charte de l'élu local
6° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
7° - Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
8° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260322-DCM122032026-DE

1° - Installation du conseil municipal

Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire de la Commune de Princé, ouvre la séance et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il précise que traditionnellement, le secrétariat de séance est confié au plus jeune membre de l'assemblée et propose de ce fait, de désigner Madame Laura HUET, en qualité de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le conseil a choisi pour secrétaire : Madame Laura HUET.

La plus âgée des membres présents du conseil municipal, Madame TURCAS Colette, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre **10** conseillers présents. Monsieur SIMON Philippe, étant absent excusé, a donné pouvoir à Madame Laura HUET. Elle constate que la condition de quorum est remplie.

Madame la Présidente invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues à l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs :

- Monsieur BOURGES Emmanuel
- Monsieur BERTHIER Patrice

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 22 mars 2026

La secrétaire de séance,

Laura HUET

La présidente de la séance pour la présente question,
Colette TURCAS

TURCAS

MAIRIE DE PRINCE (Ille-et-Vilaine)